GUIDE DU TRI DES DÉCHETS

EMBALLAGES ET PAPIERS
VERRE
ORDURES MÉNAGÈRES
BIODÉCHETS
DÉCHÈTERIE



SYDOM Aveyron

www.sydom-aveyron.com

ÉDITO

QUEL EST L'OBJECTIF DE CE GUIDE DU TRI ?

Le SYDOM* souhaite proposer aux Aveyronnais un outil aussi complet que possible pour les accompagner au quotidien dans leur geste de tri et les aiguiller en cas de doute ou de question. Vous trouverez ainsi dans ce guide les consignes de tri pour la poubelle jaune, la poubelle noire, le verre, le sac orange, le composteur, la déchèterie, mais également des explications techniques ainsi que des astuces de tri et de réduction des déchets.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Il a été conçu à destination de tous les habitants de l'Aveyron. La plupart des consignes de tri sont valables à l'échelle nationale, comme c'est le cas pour les emballages et les papiers par exemple. Cependant, des différences de consignes existent d'une déchèterie à l'autre en fonction des infrastructures et des équipements disponibles au niveau local. Vos collectivités de proximité peuvent vous renseigner plus précisément sur ce sujet.

« Un guide pour vous accompagner au quotidien dans votre geste de tri. »



Florence CAYLA
Présidente du SYDOM

**Syndicat Départemental des Ordures Ménagères*

SOMMAIRE



LA GESTION DES DÉCHETS EN AVEYRON ... p.4

Qui collecte mes déchets ? ... p.4

Que se passe-t-il après la collecte ? ... p.5

LE PÉRIMÈTRE DU SYDOM ... p.6

LES CHIFFRES CLÉS ... p.7

LE TRI DES DÉCHETS ... p.8

Conseils pratiques ... p.8

Poubelle jaune ... p.10

Colonne à verre ... p. 16

Poubelle noire ... p .18

Sac orange et/ou composteur ... p.20

Déchèterie ... p.24

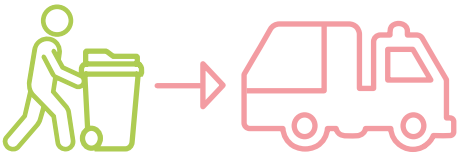
Collectes spécifiques ... p.32

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ... p.34

ANNUAIRE ... p.37

LA GESTION
DES DÉCHETS EN AVEYRON

Qui collecte mes déchets ?



Ce sont les **collectivités de proximité** : les Communautés de Communes, Rodez Agglomération et le SMICTOM Nord Aveyron.

UNE QUESTION SUR LA COLLECTE ?

Contactez le service déchets de votre collectivité (voir annuaire p.37). Chaque collectivité décide des modes de collecte mis en place sur son territoire et du matériel proposé (sacs poubelle, cabas, bacs, composteur...). Le SYDOM ne fournit pas ces équipements.



IMPORTANT

Le non-respect des règles de collecte et l'abandon de déchets peuvent entraîner des contraventions allant de 135€ à 1 500€ d'amende forfaitaire.

Des sanctions sont prévues en cas de :

- dépôt de déchets en dehors des jours et des horaires autorisés ;
- dépôt de déchets aux pieds des conteneurs ou emplacements prévus ;
- non-respect des consignes de tri ;
- utilisation d'un contenant inadapté.



Que se passe-t-il après la collecte ?

APRÈS LA COLLECTE, LE SYDOM PREND EN CHARGE VOS DÉCHETS.



Le SYDOM a pour missions le regroupement, le transport et la valorisation des déchets ménagers : emballages et papiers, ordures ménagères résiduelles, biodéchets, déchets volumineux et spécifiques. Il s'appuie sur plusieurs équipements répartis sur l'ensemble du territoire.



LE PÉRIMÈTRE DU SYDOM

Le SYDOM gère le tri, la valorisation et le traitement des déchets de la quasi-totalité de l'Aveyron, regroupant ainsi 17 collectivités adhérentes et le Département.

17 collectivités adhérentes

Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Syndicat de collecte

+ le Département

8 661 km²
de territoire couvert

282 communes

273 295 habitants



LES CHIFFRES CLÉS

Chaque année le SYDOM publie un rapport d'activité présentant l'ensemble des données chiffrées : tonnages collectés, transportés, valorisés afin de mesurer l'évolution de la production de déchets ménagers sur le territoire.
Ce rapport est public et consultable sur **sydom-aveyron.com**





LES AVEYRONNAIS TRIENT DE PLUS EN PLUS !

68,4 kg/hab/an
= poids moyen de la poubelle jaune pour chaque habitant de l'Aveyron en 2025

soit **+1,7 kg/hab/an**
par rapport à 2024





DES ERREURS DE TRI ENCORE NOMBREUSES

20 kg hab/an
= poids moyen des erreurs de tri **dans la poubelle jaune** pour chaque habitant de l'Aveyron

soit **29% du poids de la poubelle jaune en 2025**





UNE FORTE DIMINUTION DE LA POUBELLE NOIRE !

189,3 kg/hab/an
= poids moyen du sac noir pour chaque Aveyronnais en 2025

soit **-34,6 kg**
depuis 2020



LE TRI DES DÉCHETS

Conseils pratiques

L'INFO-TRI EST VOTRE AMI !

À l'échelle nationale, une signalétique indique comment trier ses produits du quotidien et leurs emballages : c'est l'Info-tri.

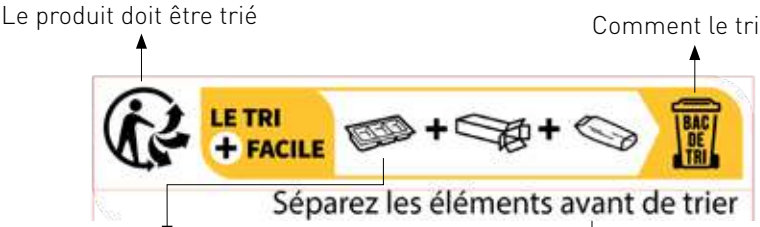
> « Un simple coup d'œil sur l'Info-tri suffit à savoir quoi faire de vos produits usagés et de leurs emballages ! »

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

De plus en plus de produits sont concernés par l'Info-tri.

Chaque famille de produits dispose de ses propres règles de tri. Si l'objectif de l'Info-tri reste le même, la signalétique, elle, est différente d'un produit à l'autre.

Vous pouvez trouver l'Info-tri sur le produit, sur son emballage, sur les documents associés (notice, garantie…) ou sur le site internet du fabricant. L'indication se lit de la façon suivante :



D'AUTRES OUTILS

En complément de l'Info-tri, d'autres outils existent pour vous aider au quotidien.

UN SITE INTERNET

L'Ademe met à disposition un site Internet pour vous aider à rechercher des recommandations et des solutions adaptées à chaque déchet : **quefairedemesdechets.ademe.fr**



UNE APPLICATION

CITEO propose une application qui facilite le tri des déchets au quotidien. Téléchargez **l'application Guide du tri** et scannez vos déchets pour savoir où les jeter.



LE MÉMOTRI

Vous pouvez vous procurer le **Mémotri du SYDOM** au format papier à l'occasion des animations menées sur l'ensemble du territoire aveyronnais.

Ou sur **sydom-aveyron.com** rubrique « Supports de communication ».



Poubelle jaune

UNIQUEMENT LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Emballages en plastique



Emballages métalliques



Emballages en carton et papiers



LES BONS GESTES DE TRI

- **Laisser les bouchons vissés** sur les bouteilles
- **Séparer les opercules** des emballages
- **Ne pas imbriquer ni compacter** les emballages
- **Ne pas laver les emballages,** simplement les vider
- **Ne pas déchiqueter** le papier
- **Ne pas déposer de cartons volumineux** (taille supérieure à une boîte à chaussures)

LES DÉCHETS QUI N'Y VONT PAS



Mouchoirs et essuie-tout





Grands cartons







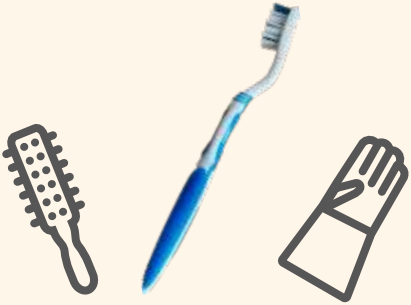
Poubelle jaune

ASTUCES ET INFOS

IMPORTANT : DIFFÉRENCIER EMBALLAGES ET OBJETS



≠



C'est un emballage

Poubelle jaune

Un emballage sert à transporter, conditionner, protéger un produit depuis son lieu de fabrication jusqu'au lieu de consommation. Souvent à usage unique, il est destiné à être jeté une fois utilisé : bouteille, film plastique, pot de yaourt...



C'est un petit objet usagé non électrique/électronique

Poubelle noire

L'objet ou le produit désigne le contenu de l'emballage. Contrairement à ce dernier, il possède une fonction précise pour laquelle on l'achète et on l'utilise (rasoir jetable, éponge, couche-culotte).
Plus d'infos p.18.

ATTENTION

Les petits objets électriques et électroniques doivent être amenés en déchèterie (brosse à dents électrique, rasoir électrique, cigarette électronique, etc.)

EN RÉSUMÉ

Seuls les emballages et les papiers sont à déposer dans la poubelle jaune !

QUE DEVIENNENT MES POUBELLES JAUNES ?



Le centre de tri départemental ECOTRI, situé à Millau, réceptionne l'ensemble de la collecte sélective (poubelles jaunes) des Aveyronnais.
Sa mission : trier les emballages et les papiers par matière (plastique, métal, carton, etc.) avant de les envoyer vers les filières de recyclage.

LES GRANDES ÉTAPES AU CENTRE DE TRI

ECOTRI

1 Tri mécanisé des emballages et des papiers





2 Contrôle qualité en cabine de tri

3 Conditionnement en balles par matière





4 Expédition vers les usines de recyclage

Après le centre de tri, le recyclage et la valorisation

Votre geste de tri permet d'économiser les ressources naturelles et de donner une seconde vie à nos déchets. En France, le recyclage, tous matériaux confondus, évite l'émission d'environ 23 millions de tonnes de CO_2 par an (FEDEREC, données 2021/2023).

DES ERREURS DE TRI SOURCES DE DANGERS

Les déchets longs ou volumineux provoquent des blocages et des pannes.



Les textiles et les chaussures occasionnent des bourrages dans certains équipements.



Les produits dangereux présentent un risque de brûlure des agents ou de pollution.



Les déchets coupants/tranchants présentent un risque de blessures des agents.



Les déchets inflammables présentent un risque majeur d'incendie ou d'explosion.



Les appareils électroniques présentent un risque majeur d'incendie ou d'explosion.



Les déchets hygiéniques et piquants risquent de contaminer les agents par des virus ou des bactéries.



Tous ces déchets disposent d'une filière de tri dédiée : déchèteries, bornes de collecte, etc.

LES COÛTS ENGENDRÉS PAR LES ERREURS DE TRI

Les erreurs de tri impactent toutes les étapes de la gestion des déchets. Elles saturent les conteneurs et endommagent les camions de collecte. De plus, elles sont à l'origine de dégradations sur les équipements du centre de tri, engendrant des coûts de réparation et des arrêts de l'exploitation. Ces surcoûts affectent les collectivités et le SYDOM, et par voie de conséquence les Aveyronnais.

VISITEZ LES ÉQUIPEMENTS & LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE À MILLAU

Les visites de l'installation se déclinent en deux temps :

- Le parcours pédagogique « La grande aventure ECOTRI » sensibilise aux modes de consommation pour optimiser ses achats, aux gestes de tri pour mieux les maîtriser et à la réduction des déchets pour diminuer notre impact sur l'environnement.
- La visite des équipements industriels vous plonge dans l'univers du tri automatisé, au contact des machines de haute technologie et des opérateurs chargés du contrôle qualité des emballages et des papiers triés.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT

Le SYDOM participe aux frais de transport pour les scolaires, les établissements d'enseignement supérieurs, les centres de loisirs, les ESAT et les IME à hauteur de 1,50€/km aller-retour.

La grande aventure ECOTRI

INFORMATIONS PRATIQUES

Public : Écoles, entreprises, associations, collectivités, particuliers, etc. (à partir de 8 ans). Pour les scolaires : prévoir 2 accompagnateurs pour 15 élèves

Durée : 2h

Horaires : 10h ou 14h le mercredi et le jeudi

Lieu : ECOTRI
Parc d'Activités Millau Viaduc C3
1 rue de Bouderre, 12100 MILLAU

Accès : **gratuit**

Animation assurée par
les animateurs du SYDOM

Sur réservation depuis le site **sydom-aveyron.com**
rubrique « *animations et visites* »



Colonne à verre

UNIQUEMENT LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, pots, bocaux, flacons de parfum, etc.



Infos

Même cassés, les emballages en verre peuvent être déposés dans la colonne à verre.

LES BONS GESTES DE TRI

- **Retirer les bouchons,** opercules et capsules
- **Laisser les étiquettes** sur les contenants
- **Ne pas déposer de vaisselle ni d'objet en verre** : vase, miroir, ampoule…
- **Bien vider les contenants** avant de les jeter



PAS DE DÉPÔT AU PIED DES CONTENEURS

Les emballages en verre collectés en Aveyron sont recyclés à la Verrerie Ouvrière d'Albi.



LES DÉCHETS QUI N'Y VONT PAS

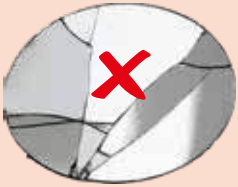
Amener en déchèterie la vaisselle ou les objets en verre, en cristal ou en céramique.







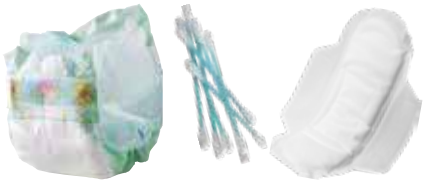




Poubelle noire

UNIQUEMENT LES DÉCHETS RÉSIDUELS

Déchets hygiéniques non médicaux ou ménagers





Litière





Petits objets hors d'usage, mégots...



Chewing-gum





Privilégier
la déchèterie pour
la vaisselle cassée



LES BONS GESTES DE TRI

- **Fermer solidement** le sac poubelle
- **Ne pas jeter de textile ni d'objet électrique ou électronique**
- **Ne pas jeter de déchets médicaux piquants** (DASRI) : seringues, cathéters…
- **Penser aux collectes spécifiques** : bouchons en liège, fournitures scolaires…





LES DÉCHETS QUI N'Y VONT PAS



Sac orange et/ou composteur

UNIQUEMENT LES BIODÉCHETS





Mouchoirs et essuie-tout

Déchets encadrés : en quantité modérée dans le composteur

Infos

Le tri à la source des biodéchets est une obligation légale généralisée depuis le 31 décembre 2023 (art. L.541-21-1 du code de l'environnement, loi AGEC).

Pourquoi les sacs orange comportent-ils des motifs ?

Chaque collectivité dispose d'un marquage spécifique (traits, croix, vagues...). Il permet d'identifier et de comptabiliser les sacs en provenance de chaque territoire.

LE SAC ORANGE : MODE D'EMPLOI

1

Déposer les biodéchets dans le sac orange placé à l'intérieur du bioseau.



2



Fermer le sac solidement avec un double nœud.

3

Jeter le sac orange dans le même bac ou colonne que le sac noir. Afin d'éviter toute nuisance, sortir le sac une fois par semaine même s'il n'est pas plein.



OÙ RETIRER VOS SACS ORANGE ?

Contactez votre collectivité (annuaire p.37)

LES DÉCHETS QUI N'Y VONT PAS





Aliments emballés





Litière



QUE DEVIENNENT LES SACS ORANGE ET NOIRS ?

L'Unité de Valorisation Énergétique et ORganique (UVEOR) KEREA, basée à Viviez, réceptionne les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) et les biodéchets (sacs orange) collectés en biflux.

Sa mission :
Séparer les sacs orange afin de valoriser les biodéchets sous la forme de compost.
Valoriser le contenu du sac noir sous la forme de biométhane et de combustible.

LES DIFFÉRENTES VALORISATIONS À KEREA

KEREA



Séparation par un tri robotisé des sacs orange et des sacs noirs



Valorisation des biodéchets contenus dans les sacs orange



Valorisation des déchets contenus dans les sacs noirs



Production de compost



Production de biométhane



Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR)



Enfouissement des 30% restants non valorisables

VISITEZ LES ÉQUIPEMENTS & LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE À VIVIEZ

Les visites de l'installation sont ouvertes à tous les publics et se déclinent en deux temps :

- Le parcours pédagogique « Les coulisses de KEREA » permet de comprendre le fonctionnement de KEREA et les différentes formes de valorisation. Il permet également de mesurer l'importance de la réduction des déchets ménagers et de la valorisation des biodéchets.
- La visite des équipements industriels vous plonge dans l'univers du tri automatisé, au contact des machines de haute technologie. Découvrez le fonctionnement des robots de tri qui séparent les sacs orange des sacs noirs.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT

Le SYDOM participe aux frais de transport pour les scolaires, les établissements d'enseignement supérieurs, les centres de loisirs, les ESAT et les IME à hauteur de 1,50€/km aller-retour.





Les coulisses de KEREA

INFORMATIONS PRATIQUES

Public : écoles, entreprises, associations, collectivités, particuliers, etc. (à partir de 8 ans). Pour les scolaires : prévoir 2 accompagnateurs pour 15 élèves

Durée : 2h

Horaires : 10h ou 14h le mardi et le mercredi

Lieu : KEREA, Zone Artisanale du Bourg, 12300 VIVIEZ

Accès : **gratuit**

Animation assurée par : les animateurs du SYDOM

Sur réservation depuis le site **sydom-aveyron.com** rubrique « *animations et visites* »

Déchèterie

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Tous les appareils électroménagers, électriques et électroniques, jouets et outils à piles ou à batteries, appareils d'informatique, **même les plus petits** tels que les cigarettes électroniques ou les brosses à dents électriques.



LES BONS GESTES DE TRI



JAMAIS DANS LA POUBELLE

Source d'incendie en cas de choc, les appareils électriques, électroniques et les batteries ne doivent jamais être jetés dans une poubelle, quelle qu'elle soit !

1=1

LA REPRISE 1 POUR 1

En magasin, vous pouvez faire reprendre votre ancien appareil si vous en achetez un neuf.

Piles et batteries

Toutes les piles, batteries et accumulateurs



PENSEZ AUX PILES RECHARGEABLES

Ampoules

Ampoules à LED, ampoules « basse consommation », néons...



Jouets

Jeux et jouets d'intérieur et d'extérieur : draisiennes, poupées, peluches, jeux de société, bac à sable...



Bricolage / jardin

Outillage à main, entretien et aménagement du jardin...



AUTRES POINTS DE COLLECTE

Certains magasins et supermarchés disposent de bornes de collecte pour les piles, les ampoules, etc.

Mobilier

Mobilier intérieur et extérieur usagé : chaises, tables, transats, commodes...



Couettes, oreillers, rideaux, duvets...



Literie

Matelas, sommiers, lit bébé...



Bois

Bois contreplaqué, aggloméré, palette, osier...



DONNEZ AU LIEU DE JETER !

Vos objets sont en bon état ? Pensez aux associations caritatives près de chez vous !

Déchets verts (selon règlement de la déchèterie)

Branchages, tailles de haies, feuilles...



PRIVILÉGIEZ LE PAILLAGE DE VOS MASSIFS

Ferraille

Pièces métalliques, grillage, outils...





Gravats

Cailloux, briques, ardoises, tuiles, céramique, vaisselle cassée...



Articles de sport et de loisirs



Grands cartons

Tous les cartons trop grands pour être déposés dans la poubelle jaune



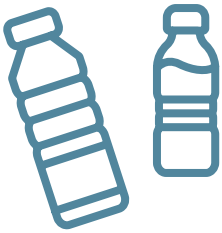
Aplatir les cartons

PAS DE GRANDS CARTONS DANS LA POUBELLE JAUNE

Huiles alimentaires



NE VIDEZ JAMAIS D'HUILE DANS LES CANALISATIONS



Déchets diffus spécifiques (DDS)

Les déchets issus de produits chimiques présentant un risque pour la santé et l'environnement. Leur composition implique une collecte à part en déchèterie et un traitement spécifique.



CERTAINS PRODUITS PEUVENT ÊTRE REFUSÉS : DEMANDEZ AU GARDIEN

PRÉVENEZ LE GARDIEN À VOTRE ARRIVÉE

Le local des déchets de produits chimiques est interdit au public : seul le gardien de déchèterie peut y accéder.

CONTENANTS AVEC ÉTIQUETTES

Les contenants des produits chimiques doivent impérativement comporter des étiquettes pour indiquer ce qu'ils contiennent.

Tout-venant

La benne tout-venant est **réservée aux déchets qui ne peuvent être triés dans aucune autre benne**.

IL N'Y A PAS DE BENNE FOURRE-TOUT !



DEMANDEZ AU GARDIEN

D'une déchèterie à l'autre, les consignes de tri peuvent varier.
En cas de doute, le gardien est là pour vous aider.



Point réemploi

Dans les déchèteries disposant d'un Point Réemploi, vous pouvez déposer vos objets en bon état afin qu'ils soient remis à des associations caritatives.

UNIQUEMENT LES OBJETS EN BON ÉTAT !





COMMENT FONCTIONNENT LES DÉCHÈTERIES ?

QUI ASSURE LA GESTION DES DÉCHÈTERIES ?

Deux schémas de fonctionnement sont présents sur le territoire aveyronnais.

- La collecte est assurée par les collectivités
- Le transport est assuré par les collectivités ou le SYDOM par transfert de compétences
- Le traitement est assuré par le SYDOM

LES BONS GESTES POUR SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE

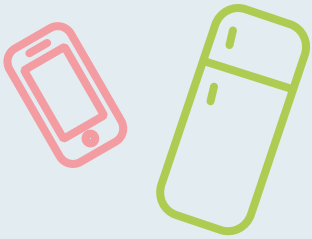
- Vérifier les conditions d'accès (véhicules autorisés, badge...)
- Prendre connaissance des déchets admis
- Trier les déchets en amont pour optimiser le temps sur place
- Se rendre dans la déchèterie la plus proche de chez vous
- Solliciter le gardien pour vous indiquer les consignes de tri dès votre arrivée.

À LA DÉCHÈTERIE, JE TRIE !

La déchèterie reçoit les déchets volumineux, électriques, électroniques, produits chimiques, gravats, bois, etc. Vous devez les déposer **dans la benne correspondante afin d'assurer leur valorisation.**

Chaque déchèterie a son règlement : certains déchets peuvent être refusés (exemple : les tontes de pelouses). Renseignez-vous auprès de votre collectivité de proximité.





UNE QUESTION SUR LA DÉCHÈTERIE ?

Contacter le service déchets de votre collectivité (voir annuaire page 37).

PENSEZ AU RÉEMPLOI !

Certaines déchèteries sont équipées d'un **espace réemploi** où vous pouvez déposer des **affaires en bon état**. Elles seront reprises par des associations locales d'insertion pour être réparées et/ou revendues.

Il existe aussi des **partenariats avec des recycleries** locales : renseignez-vous auprès de votre collectivité.



QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ?

Chaque type de déchet est expédié vers une filière de valorisation dédiée.

Certains flux bénéficient du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Plus un produit est difficile à recycler ou polluant, plus l'éco-contribution à payer par son fabricant est élevée. Cet argent sert à financer la collecte, le réemploi ou le recyclage des produits.

Le tout-venant de déchèterie est envoyé à KEREA afin de valoriser le maximum de matière sous la forme de Combustible Solide de Récupération (CSR).

LES DÉCHETS QUI NE VONT PAS À LA DÉCHÈTERIE

- Les produits radioactifs ou explosifs
- L'amiante
- Les médicaments
- Les ordures ménagères
- Les emballages
- Les biodéchets

À NOTER

La liste des éco-organismes qui prennent en charge les déchets des déchèteries est à retrouver dans la rubrique « Consignes de tri » sur sydom-aveyron.com

Collectes spécifiques

CERTAINS DÉCHETS BÉNÉFICIENT D'UNE COLLECTE DÉDIÉE

Textiles, chaussures, maroquinerie








QUE FAIRE DE MES TEXTILES ?

Un petit accroc ou une semelle qui se décolle ? **Faites-les réparer chez un professionnel.**

En bon état ? **Donnez-les aux associations caritatives près de chez vous !**

Article abîmé ? **Déposez-le en borne textile.**

Consignes : affaires propres et sèches, chaussures liées par paires, en sac de 30L fermé.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés dans les bornes.

Article fortement dégradé ou souillé ? **Déposez-le en déchèterie ou aux ordures ménagères (poubelle noire).**

Déchets médicaux

Les piquants, coupants ou tranchants : à déposer dans une boîte de déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI), à retirer en pharmacie.



Médicaments périmés ou non utilisés (MNU) : à ramener en pharmacie.



LES BONS GESTES DE TRI

- **Retirer les emballages vides** (boîtes, notices, plaquettes et blisters) et les déposer dans la poubelle jaune.
- **Ne jamais jeter les médicaments à la poubelle ou dans les toilettes :** les principes actifs peuvent polluer l'eau et les sols.

AUTRES COLLECTES : PENSEZ-Y !

Certaines associations et organismes, comme **Les Bouchons d'Amour** ou **Planète Liège**, proposent des collectes dédiées à des types de déchets spécifiques. Des points de dépôt sont également disponibles dans certains établissements scolaires, déchèteries et autres structures.

Les bouchons en plastique



Les bouchons en liège



Les fournitures scolaires

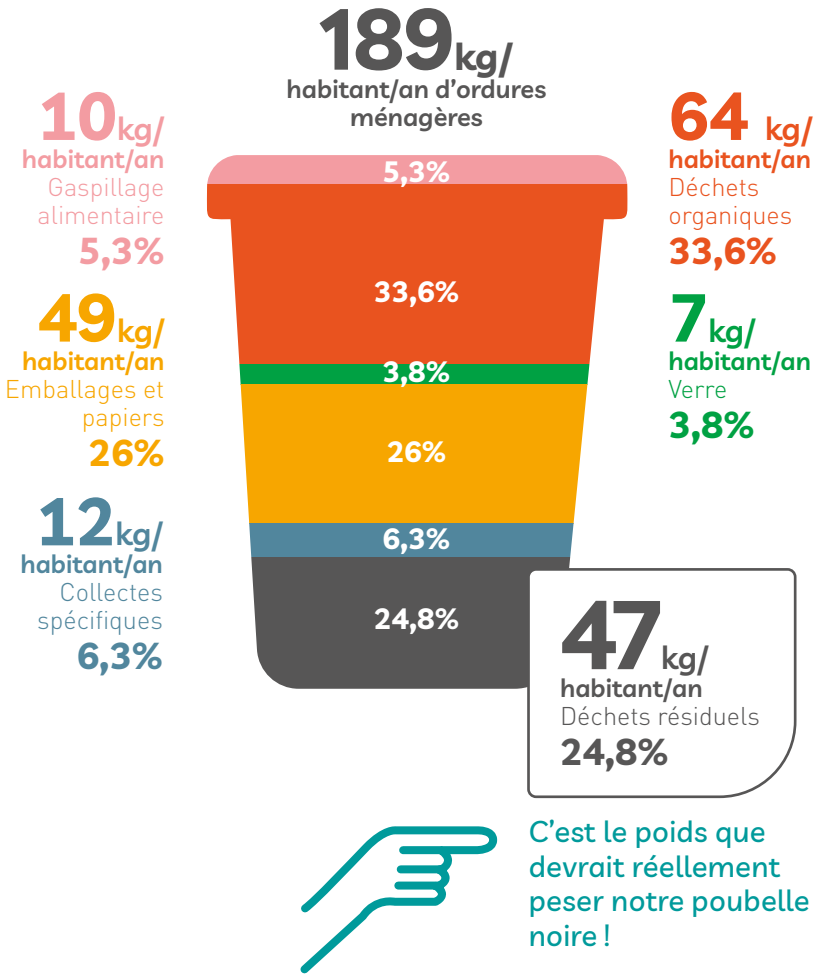


Liste non exhaustive

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

QUE CONTIENT LA POUBELLE NOIRE DES AVEYRONNAIS ?

Aujourd'hui, encore trop de déchets sont jetés dans la poubelle noire alors qu'ils pourraient être triés correctement ou évités.

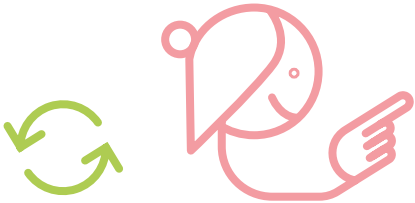


Source : étude de caractérisation réalisée par le SYDOM Aveyron en 2024.

RÉDUIRE SES DÉCHETS : C'EST MOINS COMPLIQUÉ QU'IL N'Y PARAÎT !

PAR OÙ COMMENCER ? FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DE VOS HABITUDES

Analysez le contenu de vos poubelles : tous ces déchets étaient-ils indispensables ? Lesquels pourraient facilement être évités ?



ASTUCES

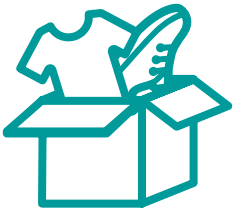
Quels sont les gestes simples à adopter dans votre quotidien ?

- Éviter les produits à usage unique. Privilégier des alternatives non jetables !
- Réparer ou faire réparer au lieu de jeter et de racheter
- Boire l'eau du robinet et utiliser une gourde réutilisable.
- Acheter des aliments peu emballés et favoriser les achats en vrac.
- Utiliser les dosages recommandés pour moins gaspiller les produits d'entretien.
- Un achat prévu ? Regarder d'abord si le produit peut être acheté d'occasion !
- Emprunter ou louer au lieu d'acheter (outils de bricolage, matériel de camping...).
- Entretenir ses objets et appareils pour prolonger leur durée de vie.

INITIATIVES À METTRE EN PLACE POUR FAIRE CHANGER LES CHOSES À VOTRE ÉCHELLE !



Créer des espaces dédiés au don ou au troc sur votre lieu de travail.



Installer une signalétique sur le tri des déchets au travail, à l'école, à la maison (supports à télécharger sur le site Internet du SYDOM)



Mettre en place une collecte de stylos, de piles (ou autre) : contactez des associations qui proposent de les récupérer.



RESSOURCES EN LIGNE

Que faire de ses déchets ?
quefairedemesdechets.ademe.fr

Calculer son empreinte carbone
nosgestesclimat.fr

Mesurer l'empreinte carbone de ses usages numériques
impactco2.fr/outils/usagenumerique

Informations et conseils pratiques
agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers

Réduire ses déchets
epargnonsnosressources.gouv.fr

Entretenir et faire durer son matériel
epargnonsnosressources.gouv.fr/conseils-entretien-appareils

Supports pédagogiques

Ressources pédagogiques Jeunesse : citeo.com

La librairie ADEME : librairie.ademe.fr



ANNUAIRE



Une question sur la collecte de vos déchets ?

CONTACTEZ LE SERVICE DÉCHETS DE VOTRE COLLECTIVITÉ

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Aveyron Bas Ségala Viaur
aveyronbassegalaviaur.fr
05 65 65 67 38

Conques Marcillac
cc-conques-marcillac.fr
05 65 71 86 20

Decazeville Communauté
decazeville-communaute.fr
05 65 43 95 00

Des Causses à l'Aubrac
caussesaubrac.fr
05 65 70 69 60

Larzac et Vallées
cc-larzacvallees.fr
05 65 99 33 00

Millau Grands Causses
cc-millaugrandscausses.fr
05 65 61 40 20

Monts Rance et Rougier
ccmrr.fr
05 65 49 37 80

Muse et Raspes du Tarn
cc-museetraspesdutarn.fr
05 65 59 12 64

Du Pays Rignacois
pays-rignacois.fr
05 65 80 20 80

Du Plateau de Montbazens
plateau-de-montbazens.com
05 65 63 76 07

Du Réquistanais
requistanais.fr
05 65 74 57 00

Saint-Affricain Roquefort Sept Vallons
comcom-sar7v.fr
05 65 99 49 56

Lévézou Communauté de Communes
levezou.fr
05 65 58 19 84

Ouest Aveyron Communauté
ouestaveyron.fr
05 65 65 08 01

Pays Ségali Communauté
payssegali.fr
05 65 69 27 43

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rodez Agglomération
rodezagglo.fr
05 65 73 83 00

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL

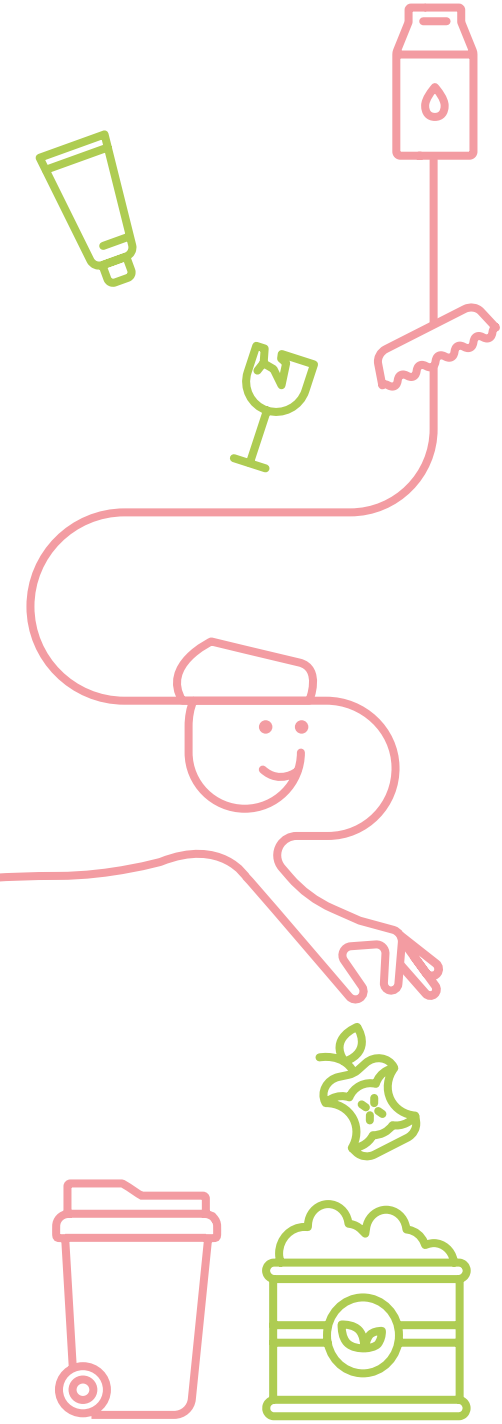
SMICTOM Nord Aveyron
smictom-nord-aveyron.fr
05 65 51 52 19

NOTES









Publication : SYDOM Aveyron
214 Avenue de Rodez,
12450 LUC-LA-PRIMAUBE

Directrice de la publication : Florence CAYLA, Présidente du SYDOM Aveyron

Rédaction : équipes du SYDOM Aveyron / Conception graphique et mise en page : Agence de communication SUNCHA

Imprimeur : Imprimerie BURLAT /
Nombre de tirages : 3000 exemplaires

Crédits photographiques et illustrations :
Adobe Stock
Bonnet & Teissier Architectes
Christophe Dorion - Astragale Production
SYDOM Aveyron
ADOBE stock
Agence MALICE
Studio Fegari
CITEO
Freepik
Verrerie d'Albi - Verallia France

Dépôt Légal : novembre 2026
Date de publication : novembre 2026



SUNCHA

05 65 68 34 49
contact@sydom-aveyron.com

www.sydom-aveyron.com

SYDOM Aveyron